



ACADEMIE DE LILLE Flash infos JANVIER 2015

Sommaire :

LES MEMBRES DU BUREAU

Secrétaire Académique:

GRESSIER Valérie

Valerieg20@hotmail.fr OU

lillesnics@gmail.com

Tel 06 75 72 21 58

Secrétaire Départementale

Pas de Calais

THILLIEZ Martine

Collège M. Piquet MOLINGHEM

martine.thilliez@laposte.net

Secrétaire Départementale nord :

LEFEBVRE Marie Luce

Collège F.Villon Walincourt

Luce_lefebvre@hotmail.fr

Trésorière académique

VERVAECKE Marie

Lycée Beaupré BP 700 79

59481 HAUBOURDIN CEDEX

Tél.: 03/20/07/63/83

x.trublin@free.fr

Notre adresse
SNICS/FSU
276 bd de l'usine
Bourse du travail
59000 LILLE

EDITO

Face à l'horreur, pour sortir de la sidération dans laquelle les massacres dans les locaux de Charlie Hebdo et dans l'Hyper casher ont plongé le pays, il était vital de se retrouver ensemble dans la rue pour témoigner, refuser l'obscurantisme, être solidaires pour être plus forts et rester debout. Le mouvement qui s'est traduit pendant un week-end par des marches d'une ampleur sans précédent.

Le temps des réponses politiques est maintenant venu et l'École est interrogée, attendue. Dans nos établissements, nous avons fait face, avec courage parfois devant des difficultés auxquelles rien ne nous avait préparé-s, si ce n'est notre volonté permanente d'être à l'écoute de nos élèves, de tous nos élèves. Autant il est réconfortant de constater que le pays redécouvre l'importance de l'École, autant il nous reste encore à convaincre qu'elle ne peut pas tout dans un contexte d'injustice sociale, de chômage massif et de stigmatisation de catégories de la population. Elle a besoin de reconnaissance, de sérénité, de soutien et de confiance, et bien entendu de moyens.

Travaillons, agissons pour que tous ceux qui se sont déclarés « Charlie », le soient encore demain. C'est aussi cela l'honneur et la fierté de nos métiers, le sens de notre engagement.

En cette période de vœux faisons ensemble celui d'une société plus juste et plus égalitaire et d'un système éducatif qui assure enfin la nécessaire démocratisation de l'accès aux savoirs et aux qualifications.

Pourtant le gouvernement persiste dans sa politique d'austérité et de restrictions budgétaires, même si cela ne l'a pas empêché d'augmenter la prime annuelle des recteurs de 10 000 euros !

Au-delà du sentiment légitime d'injustice que crée cette mesure, on peut s'interroger sur le message que le ministère envoie à nos professions dont le pouvoir d'achat diminue régulièrement depuis 10 ans et dont les conditions de travail ne cessent de se dégrader.

D'un côté, on répond aux personnels des établissements qui sortent de l'éducation prioritaire, ou qui n'y rentrent pas malgré leur situation, qu'ils doivent accepter des efforts, et de l'autre on récompense « le mérite » des recteurs.

Bonne année de lutte et de progrès social à toutes et tous.

LE BUREAU ACADEMIQUE DU SNICS/FSU
VOUS SOUHAITE
UNE BONNE ANNEE 2015

ACTUALITES NATIONALES

La dernière période a conduit le SNICS à interpellier la Ministre, à plusieurs reprises, sur les tentatives de contournement des représentants des personnels sur des sujets qui les concernent dans leur pratique quotidienne comme le projet de réécriture du BO du 6 janvier 2000 relatif au protocole d'urgence.

Travaillé sur « un coin de table » par quelques personnes plutôt déconnectées du terrain et ne représentant surtout qu'eux-mêmes, ce projet a été suspendu par le cabinet. De la même façon, nous avons appris la tenue d'un groupe de travail le 17 décembre « confidentiel » sur le parcours de santé. Notre intervention a, là encore, permis de rétablir les règles élémentaires du dialogue social en obligeant le cabinet à nous compter dans ce groupe de travail dont la tenue est finalement reportée.

Malgré ces tentatives à l'initiative de la DGESCO, le cabinet montre une écoute réelle. Le SNICS a été reçu en audience au cabinet de Marisol Touraine et à l'Assemblée nationale à 2 reprises dans le cadre du projet de loi de santé publique qui doit sortir théoriquement dans le courant du mois d'avril.

La dernière rencontre du 17 décembre chez Arnaud Flanquart conseiller santé de Najat Vallaud Belkacem nous confirme que l'arrêté sur les visites médicales des 6 ans et bilans infirmiers des 12 ans, qui doit sortir incessamment, reprend des propositions du SNICS. Nous restons cependant prudent tant que nous n'aurons pas vu de nos yeux la version définitive de cet arrêté qui devrait clarifier les champs d'intervention des uns et des autres et surtout supprimer définitivement ce qui s'était passé avec le « peut participer » qui s'était traduit dans nombre d'académies par « doit participer » .

ACTUALITES ACADEMIQUES

LA NOUVELLE CARTE D'EDUCATION PRIORITAIRE : REP et REP +

Une nouvelle carte d'éducation prioritaire a été communiquée par le rectorat de LILLE. 117 établissements scolaires seront en Réseau d'Education prioritaire à la rentrée scolaire 2015.

- 11 établissements scolaires ECLAIR sont devenus REP+ à la rentrée scolaire 2014 et le rectorat a redéployé des moyens infirmiers sur ces établissements.
- 17 établissements scolaires ECLAIR seront REP+ à la rentrée scolaire 2015
- 12 établissements en RRS deviennent REP+
- 1 établissement devient REP+
- 6 établissements ECLAIR deviennent REP
- 51 établissements RRS deviennent REP
- 19 établissements entrent en REP

Et 11 établissements sortent de l'éducation prioritaire.

Nous savons que le rectorat est attaché à couvrir au maximum ces établissements (1,5 poste à 2 postes infirmières) maisnous refusons « de découvrir Pierre pour habiller Paul »

Quels moyens infirmiers l'administration va-t-elle nous proposer ?

Avec 4 créations de postes infirmiers en 2015, nous avons de grandes inquiétudes !!!! des redéploiements en vue pour des établissements à petits effectifs ???? Nous restons vigilants ;

Le SNICS revendique toujours un poste d'infirmière par établissement scolaire, un supplémentaire si internat et pour un effectif supérieur à 1000 élèves.

Et quelle indemnité supplémentaire ? des points de NBI ??

Nous interpellons l'administration pour avoir rapidement des réponses.

LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES : donner du corps à la représentativité !

Les élections professionnelles viennent de réaffirmer la représentativité du SNICS-FSU. Avec 63 % des suffrages et une participation en légère hausse malgré des modalités de vote scandaleuse, de nombreuses collègues ont plébiscité les listes SNICS et FSU académique et nationale.

C'est un ingrédient « indispensable » mais qui ne saurait suffire à lui seul au développement d'un syndicalisme offensif. Pour faire avancer les revendications, il faut donner du corps à la représentativité du SNICS-FSU.

Aussi, est-il indispensable de rajouter une forte quantité d'adhérents. Car, en effet, ce sont bien les adhérents qui apportent les moyens financiers indispensables à l'activité syndicale nécessaire à la construction des mobilisations. Activité visible (information et débats, bulletins, sites, rencontres, stages, colloques, mobilisations) comme moins visible (instances, réunions, locaux, déplacements des militants...).

Rajoutons ensuite une dose, un zeste de solidarité et de détermination et nous pourrions affirmer qu'une profession rassemblée et engagée...ça change tout !

Aussi, afin de poursuivre et développer l'action syndicale indispensable à venir, nous vous appelons à renouveler ou à prendre votre adhésion au plus vite.

Vous trouverez en PJ un bulletin d'adhésion.

MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE

Si vous souhaitez muter DANS UNE AUTRE ACADEMIE à la rentrée 2015, il faut impérativement vous préinscrire sur l'application AMIA <https://amia.orion.education.fr/amia>

La procédure :

- Préinscription OBLIGATOIRE du 5 janvier au 5 février 2015 sur l'application AMIA ;
- Maximum 3 académies.
- Confirmation de la préinscription entre le 6 février et le 11 février.
- La demande doit être transmise au plus tard le 16 février au rectorat (Rectorat de LILLE DEPA – BPASS, BP 709, 59033 LILLE cedex)

MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE

Si vous souhaitez muter DANS L'ACADEMIE DE LILLE :

- Consultation et saisie des vœux du 23 mars au 8 avril 2015 sur application AMIA.
- Edition des confirmations de demande de mutation du 9 avril au 14 avril 2015.
- Retour au rectorat des confirmations de demande de mutations pour le 16 avril 2015.
- La CAPA mouvement, avancement est prévue le 16 juin 2015.

N'oubliez pas de transmettre une copie de votre demande de mutation INTER OU INTRA ACADEMIQUE AUX COMMISSAIRES PARITAIRES DU SNICS ;

LE CONGE FORMATION

La demande de congé formation est à transmettre par voie hiérarchique au plus tard le 9 mars au secrétariat de la DEPA à l'attention de madame Fabienne DESCHAMPS.

Si vous avez besoin de plus d'information, contactez-nous.

LE CONCOURS D'ENTREE A EDUCATION NATIONALE

Inscription du 3 février au 3 mars auprès du rectorat de LILLE.

La date du concours et le nombre de postes ne sont pas connus à ce jour

SITE EDULINE

<https://eduline.ac-lille.fr/>

Sur le portail de l'académie vous avez accès aux divers documents administratifs

INFORMATIONS DIVERSES

NOS INTERLOCUTEURS AU RECTORAT :

Il y a eu beaucoup de changement, renouvellement de personnels au sein du rectorat depuis l'an dernier et une petite mise à jour semble nécessaire.

La gestion des infirmières est assurée au rectorat par la DEPA (division de l'encadrement et des personnels administratifs)

Le chef de division de la DEPA est Monsieur David HURIAUX

Son adjointe est Madame Julie VIGNERON

La Secrétaire Madame Fabienne DESCHAMPS.

Le bureau des personnels ASS :

Le chef de bureau est Monsieur Vincent COQUELLE

La Chef de section est Madame Krystal MATUSZAK (remplace Mme BLANCHARD)

La gestion des infirmières du Nord (sauf bassin 1 ; 2 et 3) est assurée par madame Sabine MAILLE

La gestion des infirmières du Pas de Calais + bassin Nord 1 ; 2 et 3 est assurée par une personne nommée début janvier.

EVOLUTION DU DECRET STATUTAIRE

Le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 qui porte dispositions statutaires du corps des infirmières de catégorie A, évolue au 1^{er} juillet 2015. Le SNICS a déjà interpellé le rectorat pour que tout soit mis en œuvre le plus rapidement possible, pour nos collègues qui percevront une revalorisation financière.

Quelques exemples :

En classe normale, 4eme échelon : 3 pts d'indice en plus soit $3 \times 4.63 = 13.89$ €/mois en +

En classe supérieure, 5eme échelon : 5 pts d'indice en + soit 23.15 €/mois en +

En Hors classe, 10eme échelon : 8 pts d'indice en + soit 37.04 €/mois

I.F.T.S. LA PRIME EXCEPTIONNELLE DECEMBRE 2014

La prime de 140 euros a été versée en décembre pour les collègues percevant les IFTS.

Si elle n'apparaît pas sur votre fiche de paye, contactez-nous.

L'AGENDA DES RESPONSABLES DU SNICS LILLE

- Jeudi 29 janvier 2015 matin : CAPA sur les réductions d'ancienneté, les contestations de Compte rendu entretien professionnel. Le SNICS demande que le nombre de mois soit de 1 mois attribué par agent en fonction de l'ancienneté dans l'échelon.
Les personnels ayant atteint l'échelon terminal du grade (CN, CS et HC) ne peuvent percevoir de réduction d'ancienneté.
Pour mémoire, les réductions d'ancienneté permettent de changer d'échelon plus rapidement.

- Jeudi 29 janvier 2015 après midi : groupe de travail sur les modalités de l'avancement au grade supérieur (CS et HC) en 2015 ainsi que le mouvement 2015.
Le SNICS revendique l'avancement au grade supérieur (CS et HC) en fonction de l'ancienneté dans le dernier échelon.

- Les prochaines réunions syndicales :

Vendredi 6 février de 9 h à 12 h : lycée Guy MOLET à ARRAS

Vendredi 6 février de 14 h à 17 h : local FSU centre Jean Monnet BETHUNE

Vendredi 13 février de 9 h à 12 h : Bourse du travail bd de l'usine FSU LILLE

Nous comptons sur votre présence.

Participez pour s'informer sur sa carrière, sur l'actualité de la profession.

- Le bureau académique du SNICS :

Vous souhaitez rejoindre les militants du SNICS et participer à la vie du syndicat.

Prochain bureau académique le 13 mars, de 9h à 16h, à LILLE.

Contactez-nous pour recevoir une convocation.

Le bureau académique